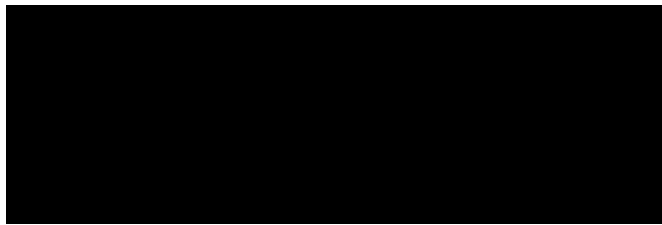


Direction générale des affaires institutionnelles
et des opérations

PAR COURRIEL

Québec, le 5 juin 2024



Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2024-2025.066



Nous donnons suite à votre demande d'accès aux documents, reçue le 6 mai dernier, visant à obtenir les renseignements concernant les centres de répit pour les personnes en situation de handicap. Plus précisément, vous désirez obtenir :

- Le budget allongé depuis 2022;
- Le budget prévu jusqu'en 2026;
- Le nombre de places créées depuis 2022;
- Le nombre de places prévues jusqu'en 2026.

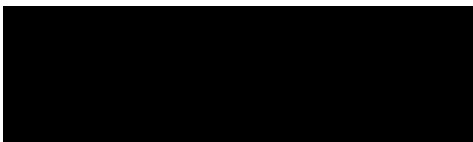
... 2

Vous trouverez ci-joint des renseignements répondant en partie au libellé de votre demande. En effet, le seul montant directement investi pour augmenter les places de répit depuis 2022 est celui annoncé en avril 2023 et distribué aux établissements en juillet 2023, soit le montant de 10 M\$ annualisé pendant 5 ans. De plus, on ne détient pas le nombre de places développées jusqu'à maintenant avec cet investissement puisque la définition d'une place de répit n'est pas uniformisée à l'échelle provinciale et que les données recueillies changeront une fois que ce sera fait.

Vous trouverez, annexés à la présente, l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Veuillez agréer, [REDACTED] l'expression de nos sentiments les meilleurs

La sous-ministre adjointe,



Dominique Breton

p. j. 1

N/Réf. : 24-IO-00004-85